



Faux courrier reçu pour problème d'humidité

Par s114, le 04/12/2019 à 18:58

Bonjour,

j'ai quelques soucis qui me font un peu peur en tant que jeune je ne m'y connais pas trop. Pour le contexte j'ai signalé à mon agence que des chevilles fixées sur le placo de la SDB et de la chambre s'arrachent à cause, selon moi, de l'humidité. Effectivement, l'appartement est très très mal isolé et de l'humidité doit, selon moi, abimer le placo.

Lorsque la directrice de l'agence est venue, elle m'a dit en gros d'augmenter le chauffage et d'aérer plus souvent, que c'était de ma faute. Alors que je fais cela régulièrement.

Et là je reçois ce courrier où soit disant je lui aurais dit que je refusais de chauffer mon appartement et donc c'est la cause des dégradations ce qui leur permettra de me faire payer des travaux si jamais il y a des problèmes. Or je n'ai jamais dit que je ne chauffais pas mon appartement ce qui est complètement idiot...

<https://zupimages.net/viewer.php?id=19/49/fu28.jpg>

Suivi d'un document de conseils en cas d'humidité... Signé par aucune autorité compétente...

<https://zupimages.net/viewer.php?id=19/49/2hyu.jpg>

Afin de leur répondre j'aurais aimé quelques conseils pour que mon action soit un minimum valable dans le cadre du droit.

Ce simple mail a-t-il une valeur juridique ?

Sous quelle forme leur répondre ?

J'aimerais souligner dans ma réponse :

- que les soit disants propos que j'ai tenus sont faux
- que le document de conseils ne vaut rien et qu'ils peuvent se garder de me les donner tant que ce n'est pas un professionnel qui fournit ce document
- que je ne peux pas être tenu responsable en cas de dégats dus à l'humidité puisque je chauffe mon appartement (fournir la facture edf ?) et que je suit bien leurs "conseils"

Ont-ils le droit de venir prendre des photos dans mon appartement ce qu'ils ont fait devant moi mais que je n'ai pas remarqué?

d'autres points sont ils importants à aborder ?

Merci beaucoup pour vos conseils et d'avoir pris le temps de lire !! :)

Par **Visiteur**, le **04/12/2019** à **23:12**

Bonjour

A mon humble avis, un rapport d'expert spécialisé vous serait utile.

Par **Lag0**, le **05/12/2019** à **06:40**

[quote]

Effectivement, l'appartement est très très mal isolé et de l'humidité doit, selon moi, abimer le placo.

[/quote]

Bonjour,

Je réagis sur cette phrase. En règle générale, c'est plutôt le contraire. C'est dans les appartements trop bien isolés que l'on rencontre des problèmes d'humidité, d'où la nécessité de les aérer beaucoup.

Est-ce vraiment un problème d'humidité ambiante ou plutôt d'infiltrations ?

Par **morobar**, le **05/12/2019** à **09:00**

Bonjour,

[quote]

Suivi d'un document de conseils en cas d'humidité... Signé par aucune autorité compétente...

[/quote]

Que vous croyez.

L'agence est mandatée par votre bailleur, et cet avis est donc à prendre en compte.

[quote]

Sous quelle forme leur répondre ?

[/quote]

Partir du principe que plus on en écrit, et plus on a des chances d'écrire des bêtises.

[quote]

des chevilles fixées sur le placo de la SDB et de la chambre s'arrachent à cause, selon moi, de l'humidité.

[/quote]

Et aussi à cause de l'inadéquation avec le matériel choisi. Il existe des chevilles à expansion mais bien sûr c'est un peu plus cher que les bouts de plastique au kilo.

Pour le reste tu a déjà été dit, c'est au moment de l'état des lieux de sortie que le bailleur sera en droit de dresser l'assiette de controverses.